

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

11) N° de publication :

2 900 555

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

06 03957

51) Int Cl<sup>8</sup> : A 47 G 5/00 (2006.01)

12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 04.05.06.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 09.11.07 Bulletin 07/45.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : BERTRAND CHARLES JEAN  
EDOUARD — FR.

72) Inventeur(s) : BERTRAND CHARLES JEAN  
EDOUARD.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

54) **PARAVENT.**

57) La présente invention concerne un procédé de fabrication d'un paravent mobile dépourvu des charnières métalliques assurant l'assemblage des panneaux repliables sur eux-mêmes ce qui permet - en réduisant leur épaisseur et leur poids - de favoriser sa maniabilité.

Selon l'invention, aux fixations ponctuelles classiques est substituée une fixation linéaire constituée d'un voile tendu sur l'ensemble des panneaux pour leur servir d'armature renforcée par le sertissage dans un profilé rigide de l'ourlet périmétrique du voile disposant d'une marge entre panneaux contigus pour permettre leur repliement sur eux-mêmes.

Une variante de ce procédé permet son application industrielle "à monter soi-même" accessible à un profane quand l'assemblage des panneaux sur le voile tendu d'armature est réalisé au moyen d'un galon traditionnel constitué de deux composants adhésifs double-face dont une face, pourvue de griffes, adhère à la périmétrie de chaque panneau; tandis que l'autre face, pourvue d'une bande de feutrine, adhère au voile d'armature en suivant le positionnement des panneaux pour s'agripper l'une à l'autre par contact. Cet assemblage est renforcé par le sertissage dans un profilé rigide amovible du type "serre-feuillet" du bord périmétrique du paravent.

FR 2 900 555 - A1



La présente invention concerne un dispositif innovant pour réaliser un écran mobile constitué de plusieurs panneaux modulaires rigides, de forme rectangulaire verticale, pleins ou ajourés, assemblés entre eux et pouvant être déplacés et se replier latéralement sur eux-mêmes pour constituer un PARAVENT dont la durabilité est garantie quelles que soient ses dimensions. Cet équipement mobilier décoratif, le plus souvent destiné à protéger un espace ou à dissimuler un objet, est traditionnellement constitué de panneaux identiques mobiles, assemblés entre eux au moyen de charnières métalliques à double-effet, de fiches sur tige axiale ou autre système pivotant de liaison, ce qui nécessite une épaisseur suffisante de leur cadre pour permettre le serrage des vis de fixation soumises aux multiples contraintes des manipulations.

Le dispositif selon l'invention consiste à substituer à ces assemblages ponctuels par charnière un assemblage linéaire des panneaux (1), ce qui permet de réduire considérablement leur épaisseur grâce à la suppression des vis de fixation. Selon l'invention, cette réduction d'épaisseur entraîne une réduction du poids du paravent qui se répercute tant sur le coût des fournitures que sur celui de la main-d'oeuvre, réduisant simultanément son prix de fabrication pour une meilleure résistance et maniabilité, sans toutefois altérer la qualité du produit fini.

Selon les modes particuliers de réalisation donnés à titre d'exemple non limitatifs, chaque panneau (1) du paravent est constitué de bois ou de ses dérivés. Il se présente sous forme décorative en plaque mince de fibres durcies à chaud sous forte pression, dont une face lisse pleine, voire ajourée de motifs géométriques répétitifs qui accentue sa légèreté. Chaque panneau (1) peut également être constitué d'une sorte de treillage encadré réalisé avec des petites lamelles plates en bambou refendu ou d'un lattis de joncs entrecroisés, en finition naturelle, peinte ou vernie.

- 2 -

Selon le mode particulier de réalisation ces panneaux (1) sont assemblés en contiguïté sur un voile (2) tendu souple, dont l'ourlet (3) périmétrique double son épaisseur en résistant à l'arrachement. La largeur de ce  
5 voile (2) qui, selon l'invention, constitue l'armature du paravent, est déterminée par le cumul des largeurs des panneaux (1) augmentées des marges (4) réservées entre panneaux (1) contigus pour permettre leur repliement sur eux-mêmes. Cet écartement (qui correspond à la double  
10 épaisseur d'un panneau (1) est réservé au moyen d'un gabarit matérialisé par une latte amovible, retirée après assemblage.

Pour solidariser les panneaux (1) de leur voile (2) d'armature :

- 15 - les ourlets (3) latéraux sont agrafés et/ou collés aux bords des panneaux (1) d'extrémité pour être insérés en force dans un profilé (5) métallique en forme de "U" sur toute la hauteur des panneaux (1) d'extrémité du paravent;
- 20 - les ourlets (3) haut et bas sont également agrafés et/ou collés sur les rives hautes et basses des panneaux (1) pour être insérés en force dans un profilé (5) identique
- 25 sur la seule largeur de chaque panneau (1) de façon à libérer les marges (4) de repliement. Ces marges (4) équipées de part et d'autre d'une latte (6) mince et étroite en bois ou autre matière, collée et/ou clouée
- 30 sur le voile (2) pour les solidariser des panneaux (1).

Le dispositif selon l'invention, grâce à l'insertion périmétrique du paravent dans un profilé (5) métallique, permet simultanément de renforcer sa rigidité ainsi que  
35 sa résistance à l'usure au contact du sol. De plus, la réduction du poids de cet équipement mobilier favorise son déplacement et son transport au profit de sa durabilité.

- 3 -

Selon l'invention, le dispositif d'assemblage des panneaux (1) du paravent sur son voile (2) d'armature fait l'objet d'une première variante qui consiste à appliquer par contact en suivant le contour masqué de chaque panneau

5 (1) un ruban adhésif double-face dont la seconde face adhère à l'ourlet (3) du voile (2) d'armature tendu aux dimensions du paravent. Cette jonction peut avantageusement être renforcée par des agrafes avant son insertion dans un profilé périmétrique en plastique extrudé rigide du type

10 "PVC" ou similaire, teinté à la demande, pour faire fonction de "SERRE-FEUILLET" (7) éventuellement encollé.

Selon l'invention, le dispositif d'assemblage des panneaux (1) du paravent sur son voile (2) d'armature fait l'objet d'une seconde variante qui consiste à utiliser un

15 galon tissé étroit du type "VELCRO". Ce galon est traditionnellement constitué de deux composants adhésifs auto-agrifés par pression l'un sur l'autre. La face adhésive du composant "mâle" (pourvu d'un réseau de griffes en matière plastique) est appliquée et agrafée sur le parement masqué

20 du périmètre de chacun des panneaux (1); tandis que la face adhésive du composant "femelle" (pourvu d'une bande de "feutrine") est appliquée et cousue sur l'envers du voile (2) d'armature en suivant le positionnement des panneaux (1) .

Pour consolider cet assemblage, le bord périmétrique du paravent est équipé d'un profilé rigide amovible du type

25 "SERRE-FEUILLET" (7).

Il est utile de souligner que cette seconde variante du dispositif de réalisation d'un écran amovible constituant un paravent - grâce au démontage de ses différents composants - favorise tant l'entretien que l'éventuel remplacement de son voile (2) d'armature continue, ce qui permet

30 de monter soi-même ce paravent.

## R E V E N D I C A T I O N S

1/ Paravent comportant au moins deux panneaux (1) contigus très minces et ajourés (dépourus des montants et traverses d'un bâti traditionnel d'encadrement) caractérisé par leur assemblage au moyen d'un voile (2) continu formant  
5 écran pourvu d'un ourlet (3) périmétrique serti sur les rives des panneaux (1) dans un profilé (5) en forme de "U" constituant l'encadrement du paravent fractionné sur la largeur des marges (4) réservées entre panneaux (1) pour permettre leur repliement sur eux-mêmes.

10 2/ Paravent - selon la première revendication - caractérisé en ce que les marges (4) sont solidarisées des panneaux (1) par une paire de lattes (6) parallèles minces et étroites collées et/ou clouées verticalement sur le voile (2) d'armature.

15 3/ Paravent - selon l'une quelconque des revendications précédentes - caractérisé en ce qu'il comporte sur le contour caché des panneaux (1) un ruban adhésif double-face les solidarisant par contact de leur voile (2) continu d'armature, compris ourlet (3) périmétrique inséré dans un  
20 profilé en "P.V.C." rigide du type "SERRE-FEUILLET" (7) éventuellement collé.

25 4/ Paravent - selon l'une quelconque des revendications précédentes - caractérisé en ce qu'il utilise un gâlon traditionnel adhésif double-face du type "VELCRO" dont le composant "mâle" adhère à la périmétrie de chacun des panneaux (1); le composant "femelle" à la face cachée du voile (2) continu d'armature en suivant le positionnement des panneaux (1) pour être "agriffés" par contact l'un à l'autre. Cet assemblage "panneau/voile" est renforcé par insertion du  
30 contour du paravent dans un profilé en "P.V.C." rigide du type "SERRE-FEUILLET" (7) , l'amovibilité des composants favorisant leur entretien.

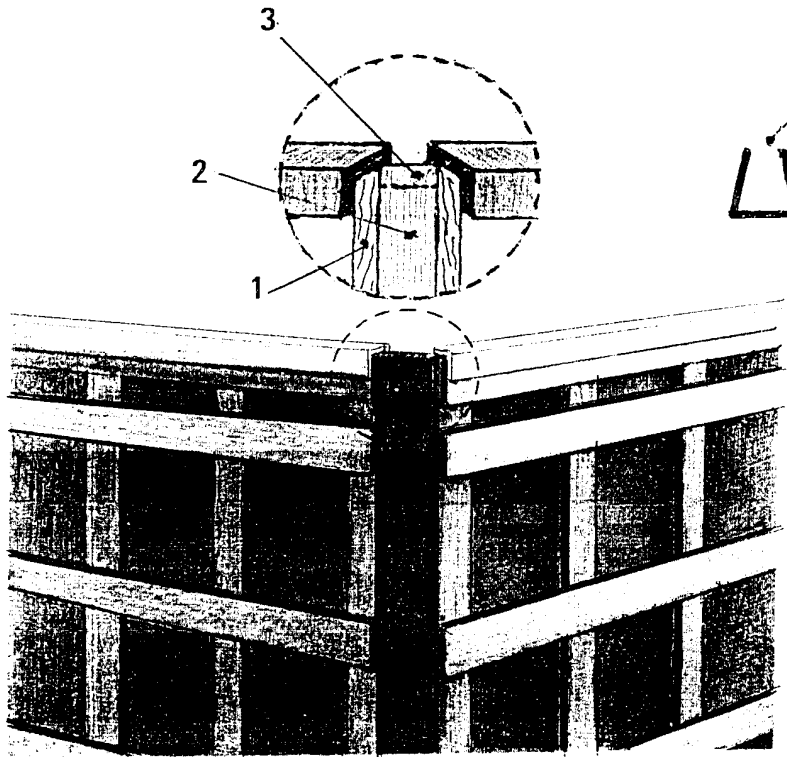


FIG. 1

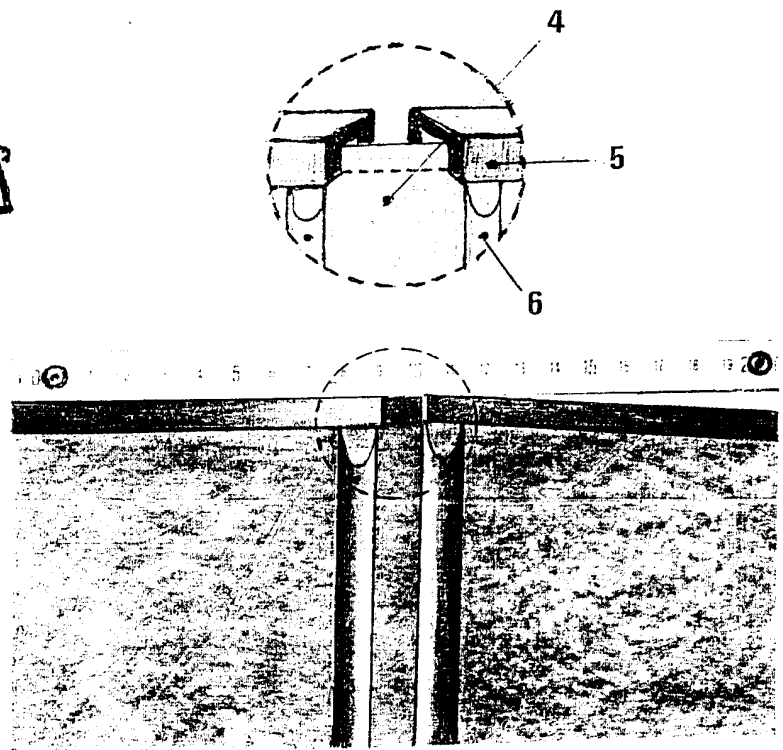
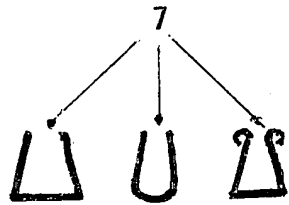


FIG. 2

1/1



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 680361  
FR 0603957

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 4 194 313 A (DOWNING, JACK G) 25 mars 1980 (1980-03-25) * le document en entier * -----	1	A47G5/00
X	DE 203 02 301 U1 (MÜLLER, MELINA) 8 mai 2003 (2003-05-08) * figures 1,2 * -----	1	
X	US 5 486 391 A (TYNER, JEFFREY D) 23 janvier 1996 (1996-01-23) * figures 1,2A * -----	1	
X	FR 2 625 666 A (CORBIERE CLAUDE) 13 juillet 1989 (1989-07-13) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47G E04B
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		14 septembre 2006	Reichhardt, Otto
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0603957 FA 680361**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **14-09-2006**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4194313	A	25-03-1980	AUCUN	
DE 20302301	U1	08-05-2003	AUCUN	
US 5486391	A	23-01-1996	AUCUN	
FR 2625666	A	13-07-1989	EP 0323940 A1	12-07-1989